

DOSSIER

Recrutement des saisonniers

Faciliter l'intégration des futurs saisonniers avec l'AFPR

Dans plus d'une vingtaine de départements (voir encadré), il est possible de recourir à l'AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement) en vue de la conclusion d'un CDD de 4 à moins de 6 mois, pour un volume d'heures de formation de 200 heures maximum.

L'embauche peut, sous certaines conditions, se faire en contrat de professionnalisation ou en contrat de travail temporaire, mais pas en contrat d'apprentissage.

Les CDD en temps partiel sont éligibles, mais à condition que le contrat soit d'au moins 20 heures.

Cette expérimentation va être menée jusqu'au 27 juillet 2017. Profitez-en ! (Contact Pole Emploi)

Cette aide financière vous permettra de financer des formations internes, en amont de l'établissement du contrat de travail avec le futur saisonnier. Utilisez cette aide, pour former par exemple, vos saisonniers sur le risque incendie et sur certaines législations.

Des modules de formation E-Learning existent sur ces sujets.

Cette aide sera très utile pour l'intégration de vos futurs saisonniers.



Réceptionniste, un poste clé qui exige compétences linguistiques et sens de l'accueil.

Evaluer les saisonniers avant la conclusion des contrats de travail

L'évaluation est un mode de formation interne en entreprise. Pour mettre en place une évaluation avant le contrat de travail, l'AFPR (action de formation préalable au recrutement) est une solution à la question qui peut se poser par l'employeur ou le saisonnier... Il n'est pas salarié de mon entreprise ? L'évaluation des connaissances peut être associée directement au recrutement, un peu comme certains tests psychotechniques, que vous passez pour certains emplois... sauf que la démarche est moins coûteuse et plus accessible aux petites entreprises...

Des outils numériques, tels que Google Forms (gratuit), vous facilitent la tâche pour concevoir des questionnaires en ligne.

D'autres outils comme KAHOOT, vous proposent de créer des questionnaires interactifs, ludiques pour évaluer en s'amusant vos saisonniers, soit individuellement, soit en équipe... Ce dernier outil (gratuit aussi) est utile à double titre car vous pouvez l'utiliser avec vos clients au cours de la saison pour

évaluer un spectacle en direct par exemple ! Une vidéo sur YouTube vous propose de découvrir tout le potentiel de cet outil... alors n'hésitez pas !!! Scanner le QR pour accéder directement à la vidéo.



web

Former avec des outils ludiques

Avant leur arrivée, il est possible d'accompagner facilement les saisonniers avec des vidéos et des quiz ludiques sur l'histoire et la culture de l'entreprise...

65 % des entreprises n'ont pas de processus d'intégration clairement défini alors que la réussite du recrutement est réalisée à 50 % après l'arrivée dans l'entreprise du collaborateur ! On constate que 20 % des collaborateurs qui rejoignent une entreprise envisagent de la quitter dès le 1er jour...

Si l'intégration n'est pas toujours valorisée par l'entreprise, elle l'est pour le saisonnier ! Plus son **intégration** sera réussie plus le saisonnier adhèrera à vos valeurs et plus il sera engagé à participer au bon déroulement de votre saison. Il y a donc tout intérêt à l'intégration comme un enjeu économique et stratégique... surtout qu'il est possible aujourd'hui de proposer à vos saisonniers un parcours d'intégration réalisé à partir de vidéos en streaming (visionnage en ligne), qui servira également vos clients.

Voici **5 thèmes importants à considérer dans une intégration** :

- **L'histoire et la culture de l'entreprise** pour fournir les valeurs, le langage...
- **La politique globale de l'entreprise** : découvrir les orientations stratégiques, son historique, ses chiffres clés...
- **L'humain** : les équipes avec laquelle va travailler le nouveau collaborateur
- **L'univers qui entoure le collaborateur** avec l'identification de ses interlocuteurs internes/externes, des processus, des moyens mis à disposition par l'entreprise...
- **Une dimension plus pratique avec le règlement intérieur**, le plan du camping et ses spécificités !

Ces thèmes auront un double avantage :

De former vos salariés en toute autonomie, D'accueillir vos clients à vos valeurs et à l'éthique de votre entreprise.

Le bénéfice direct de ce nouveau service connecté (en mode E learning) vous assure une bonne intégration de vos saisonniers. Ils apprendront à mieux connaître l'entreprise et vous les préparez à rentrer dans votre environnement. L'entreprise ne se résume plus uniquement à un numéro de siret, ni à un bulletin de paye.

L'entreprise devient un écosystème, où des hommes et des femmes interagissent ensemble, pour construire des services de qualité, pour une clientèle de plus en plus connectée, consommatrice de services authentiques... Alors pourquoi ne pas commencer par vos propres saisonniers, eux aussi sont des consommateurs en quête d'entreprises qui leur ressemblent !

Dans la préparation de 2017, l'enjeu pour les décideurs sera d'ajouter à son offre de services existants, un nouveau service pédagogique, à destination d'un consommateur (salarié et client), à l'affût de contenus informatifs (très souvent au format vidéo) et de plus en plus en recherche du « plus », pour se décider... ■

Listes des départements pour l'expérimentation de l'AFPR jusqu'en juillet 2017 :

Aisne, Alpes-Maritimes, Ardennes, Drôme, Essonne, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gironde, Guadeloupe, Guyane, Haute-Savoie, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Martinique, Mayotte, la Réunion, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine-Saint-Denis, Tarn, Var, Vendée, Vosges, ainsi que toute la région Corse.